

Les Mesures pour les fonctionnaires

Quand le gouvernement va-t-il prendre en compte à sa juste valeur la perte de pouvoir d'achat combinée à l'inflation qui entraîne de trop nombreux mois où le reste à vivre pour les fonctionnaires est insuffisant ? Ce ne sont pas les annonces du jour qui vont améliorer la situation financière des fonctionnaires et au cas particulier de celles et ceux de la DGFIP.

1,5 % au 1^{er} juillet ! Voilà l'aumône qui nous est faite quant à la revalorisation du point d'indice ! Cette augmentation est largement insuffisante au regard du contexte actuel. Quant aux 5 points pour tout le monde à partir du 1^{er} janvier 2024, ce sont seulement 24,61€ bruts pour toutes et tous. Ça ne paiera pas un panier de courses !

La prime pouvoir d'achat annoncée de 300 à 800€ est dégressive et elle ne sera pas pour tout le monde puisque soumise à condition de revenus, et dans la fonction publique territoriale à discrétion des collectivités...

Les grilles indiciaires vont elles aussi évoluer pour faire la course au SMIC : 1 à 9 points d'indice pour les échelons les plus bas dans les grilles. Le tassement des grilles va encore s'accroître, ce qui conduit de plus en plus d'agents à se retrouver payés au niveau du SMIC ou très légèrement au-dessus. Il réduit de plus le différentiel salarial lié à l'ancienneté et nuit, à terme, à l'attractivité du secteur public.



En outre, le remboursement du forfait pour l'utilisation des transports collectifs à compter de septembre évoluera de 50% à 75% de son coût. Le prix de rachat des jours CET et les frais de mission seront améliorés. Ce ne sont que des mesures qui ne sont pas satisfaisantes et dont on ne connaît pas encore le niveau

Les organisations syndicales ont revendiqué une révision de cette copie qui ne couvre en rien l'inflation à près de 10 %, ni le gel du point d'indice pendant une décennie.

Décidément les années se suivent et se ressemblent, puisque la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) est reconduite, preuve que la revalorisation est insuffisante et que nos rémunérations stagnent.

Ces annonces ne sont en rien à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des agents et agents publics. Il ne faut pas s'étonner que la fonction publique rencontre un problème d'attractivité !

L'EUSSES TU LU

Le STIR s'est penché sur le COM 2023-2027, publié sur Ulysse fin mai 2023. Il vous livre quelques observations critiques sur ce pavé de 80 pages décrivant 18 objectifs, eux-mêmes déclinés en 48 chantiers !! Un vrai catalogue !?

Oubliez « contrat » d'objectifs et de moyens. Dites « Cadre » d'objectifs et de moyens. Nuance subtile destinée à piéger les candidats à l'oral, ou à reconnaître qu'il n'y a plus que des objectifs sans garantie des moyens ?

Pour attirer votre attention et vous entraîner jusqu'au bout du document, celui-ci est saupoudré de photos de collègues (dont certains du 67), dans des poses figées peu naturelles.

Objectif 11 : Attirer de nouveaux profils et de nouvelles compétences répondant aux besoins.

On y apprend que la DGFIP devra recruter près de 20000 nouveaux agents d'ici 2027 compte tenu des départs massifs à la retraite ! Pour ce faire, « elle devra accroître son attractivité, compte tenu des tensions constatées sur le marché de l'emploi et de la concurrence avec les autres recruteurs ».

Ce n'est pas avec les miettes annoncées (cf page 1) et le peu de reconnaissance en général que la DGFIP développera son attractivité, quand on sait que la rémunération de bon nombre d'agents frôlent régulièrement le SMIC !

Objectif 12-1 : Offrir des conditions de travail en adéquation avec les besoins...

Il y est question « d'adapter le management du quotidien », et de donner « à chacun la possibilité de s'exprimer pour améliorer la façon de travailler ensemble ».

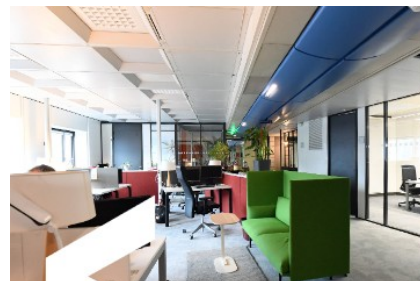
Ce sont là deux sujets que la section locale porte depuis des années, notamment au feu CHSCT, mais qui se heurtent à l'inertie de la Direction. Y aura-t-il enfin des avancées, étant donné qu'un indicateur « *Qualité des conditions de vie au travail* » est prévu ?

Objectif 12-2 : Déployer des outils et méthodes de travail innovants

Sont visés un portail collaboratif offrant de nouvelles fonctionnalités comme la coédition de documents, la visioconférence ou l'accès aux communautés professionnelles.

Sont également évoqués le flex office ou coworking. L'objectif est que 100 % des directions disposent d'au moins un espace de travail innovant.

exemple les nouveaux bureaux de la Direction de l'immobilier de l'État



Pour le STIR, il est plus urgent de faire fonctionner correctement les applications actuelles, avec des temps de réaction améliorés et des actualisations plus régulières.

Pour finir, voici les prévisions des suppressions d'emplois, alors même qu'on est en déficit partout !

La trajectoire en emplois

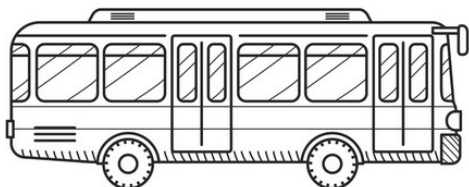
	2022 (exécution)	2023	2024	2025	2026	2027
Plafond d'emplois en ETPT (hors transferts)	93 025 (prévision LFI : 95 039)	93 920	93 341	93 071	92 640	91 779
Réduction d'emplois en ETP	1 515	850	450	0	850	850

BREVES

Augmentation des prix de la CTS :

Si vous avez un abonnement CTS ATTENTION les tarifs changent au 1/7/2023.

Pour que la prise en charge soit mise à jour il convient de tenir informé le service des ressources humaines en transmettant:



* votre justificatif d'achat CTS (attestation CTS à votre nom pour le prélèvement de juillet)

* le formulaire de demande de remboursement précisant le nouveau montant appliqué au 01/07/2023, le tout sur la BALF RH : drfip67.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Pour rappel, le remboursement se fait ensuite par tacite reconduction tous les mois. Les justificatifs sont à conserver par l'agent en cas de contrôle et peuvent être demandés par le service RH.

Pétition CDC (centre de contact)

TROP C'EST TROP !

Les agentes et agents des centres de contact n'ont pas vocation à remplacer tous les collègues de la DGFIP et à traiter toutes les questions des contribuables !

Aujourd'hui, nous exigeons :

- Un renforcement humain des centres de contact avec un arrêt immédiat de toutes les suppressions d'emplois, et des créations d'emplois nettes de fonctionnaires (fin des redéploiements de postes et que tous les postes vacants en centres de contact soient pourvus),
- Un renforcement des services de gestion (SIP, SIE, enregistrement, SDIF...),
- Une stabilisation impérative des charges de travail et une limitation sur la poly-compétence demandée aux agents, avec audit sur la charge de travail,
- Un strict respect du temps téléphonique à 4h15 par jour tel que prescrit lors de la création des CPS en 2011,
- Un vrai temps de documentation quotidien,
- Un doublement du montant de l'ACF (allocation complémentaire de fonctions) assistance aux usagers.



Vous pouvez soutenir les collègues en signant la pétition ci-dessous.

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-services/particulier/5536-centres-de-contact-les-agentes-et-agentes-au-bord-de-l-implosion.html>

Assemblée Générale 2023 : renouvellement du bureau de section

Le 8 juin dernier a eu lieu l'Assemblée Générale de Solidaires Finances Publiques 67. Pour la première fois elle a eu lieu au Football Club de Rosheim. Ce fut une belle réussite !

Voici la nouvelle composition de notre bureau de section :

Elisabeth RAMEL	secrétaire ,	Strasbourg direction
Denis KERN,	trésorier,	3° BDV Strasbourg Neudorf
Fanny SANCHEZ,	trésorière adjointe,	SIP antenne Molsheim

Isabelle DELGATTE,	SIP Eurométropole
Antoine DIDIERLAURENT,	SIP Eurométropole
Christine FLATTER,	SIE Haguenau
Cathie HILL,	SIE Haguenau
Abdelkarim MABROUK,	trésorerie SDEA
Alain SCHMIDT,	2° BDV Strasbourg Neudorf
Candice VINCKEL,	SIE Strasbourg
Véronique WAGNER,	SIP Saverne

Merci encore pour votre confiance.

Toute l'équipe de Solidaires Finances Publiques 67 te souhaite un bel été

